

Appel de candidatures

Afin de pourvoir des postes et de constituer une réserve de candidats, le ministre des Finances est à la recherche de candidates et de candidats intéressés, parmi les avocats et avocates ayant au moins dix ans de pratique, à occuper des postes de président et de vice-président au sein des comités de discipline des organismes d'autoréglementation suivants :

- la Chambre de l'assurance de dommages;
- la Chambre de la sécurité financière;
- l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec.

Description

Créée en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (LDPSF), la Chambre de la sécurité financière (CSF) a pour mission d'assurer la protection du public, notamment en maintenant la discipline et en veillant à la déontologie de ses membres dans les disciplines suivantes : le courtage en épargne collective, la planification financière, l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes et le courtage en plans de bourses d'études. Également créée en vertu de la LDPSF, la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) a, quant à elle, la mission d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie des agents et des courtiers en assurance de dommages ainsi que des experts en sinistre.

L'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ), pour sa part, est créé en vertu de la Loi sur le courtage immobilier (LCI). Tout comme les chambres, il a pour mission de protéger le public. Il veille notamment à édicter les règlements opportuns, à appliquer les règles de déontologie et à contrôler les activités des courtiers et des agences immobilières. Il assure également le contrôle des activités et la déontologie des courtiers et des agences hypothécaires jusqu'au 1^{er} mai 2020, date à laquelle ces activités seront transférées sous le contrôle de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les comités de discipline de ces organismes d'autoréglementation sont des instances qui ont pour rôle d'entendre toute plainte leur étant transmise par le syndic et formulée contre un membre encadré par ceux-ci. À cette fin, les membres du comité de discipline doivent entendre et évaluer la preuve qui leur est présentée. Lorsqu'il a été déterminé qu'une infraction a été commise, ils doivent également se prononcer sur la sanction devant être imposée.

À titre informatif, en 2018, le comité de discipline de la CSF a reçu 55 plaintes et a tenu 107 journées d'audition. Pour sa part, le comité de discipline de la ChAD a reçu 26 plaintes et a tenu 32 journées d'audition. Finalement, le comité de discipline de l'OACIQ a reçu 55 plaintes et tenu 129 journées d'audition.

Postes à pourvoir

Des postes sont actuellement à pourvoir. Le Ministère pourrait également garder en réserve des candidatures en vue de nominations futures.

Profil recherché

En plus d'être un membre du Barreau du Québec et de posséder au moins dix ans de pratique, la candidate ou le candidat doit idéalement avoir de très bonnes connaissances en droit professionnel et disciplinaire, en déontologie et en litige. Constitue un atout le fait d'avoir déjà siégé à un conseil de discipline d'un ordre professionnel.

Toutefois, en ce qui concerne l'OACIQ, la candidate ou le candidat ne doit pas être courtier ni administrateur ou dirigeant d'une agence immobilière ou hypothécaire. Il ou elle ne doit pas non plus exercer certaines fonctions qui sont incompatibles avec les fonctions de membre de comité de discipline. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la section sur les devoirs des membres des comités statutaires du code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des membres de comités et des dirigeants de l'OACIQ en cliquant sur le lien suivant : <https://www.oaciq.com/fr/pages/brochures-depliants-et-documents-divers>.

Pour ce qui est de la CSF et de la ChAD, la candidate ou le candidat ne doit pas détenir un certificat émis par ces dernières, étant donné qu'un représentant encadré par la CSF ou la ChAD ne peut exercer la profession d'avocat.

Entrée en fonction et durée du mandat

Pour les mandats à pourvoir, l'entrée en fonction est prévue à compter du printemps 2020.

Pour la CSF et la ChAD, les mandats du président ou de la présidente sont d'au plus cinq ans. Pour les postes de vice-présidence, ils sont d'au plus trois ans. Les mandats sont renouvelables.

Pour l'OACIQ, les mandats sont tous d'une durée d'au plus cinq ans et sont renouvelables également.

Rémunération

La rémunération pour les postes de présidence et de vice-présidence est déterminée selon les modalités prescrites dans la loi ou la réglementation applicable.

Date limite pour soumettre votre candidature

La date limite pour la soumission de votre candidature est le 21 février 2020.

Les entrevues de sélection auront lieu après la fin de la période allouée pour la soumission des candidatures. Le Barreau du Québec sera également consulté, comme prévu dans la LDPSF ainsi que dans la LCI.

Documents à soumettre et personne à contacter pour de plus amples renseignements

Veillez faire parvenir à M^{me} Caroline Palardy votre lettre de motivation, votre curriculum vitae et, s'il y a lieu, tout autre document que vous jugez pertinent. Veuillez également préciser vos préférences quant à un comité de discipline ou un autre, le cas échéant, dans votre lettre de présentation. Vous pouvez communiquer avec elle pour obtenir de plus amples renseignements :

M^{me} Caroline Palardy
Analyste en politiques relatives au secteur financier
Direction de l'administration des lois du secteur financier
Ministère des Finances
8, rue Cook, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 0A4
Téléphone : 418 646-7419
Caroline.Palardy@finances.gouv.qc.ca

Rubriques des comités de discipline sur le Web

CSF : <https://www.chambresf.com/fr/protection-du-public/insatisfait-de-votre-conseiller/comite-de-discipline/>

ChAD : <http://www.chad.ca/fr/a-propos/comites/294/comite-de-discipline>

OACIQ : <https://www.oaciq.com/fr/pages/comite-de-discipline-2>